ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

plans de prévention des risques

Question écrite n° 103098

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la nécessité de rendre effectives toutes les lois votées par le Parlement français et notamment la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages. En particulier, suite à la consultation de l'échéancier des décrets d'application sur le site internet Légifrance, dans sa version actualisée du 30 mai 2006, il souhaite, d'une part, savoir dans quels délais sera publié le décret en Conseil d'État prévu par l'article 6 de la loi et relatif à la fourniture par le maître de l'ouvrage à l'autorité administrative compétente d'une étude des dangers de son ouvrage. D'autre part, il la prie de bien vouloir lui indiquer les raisons pour lesquelles ce décret n'est pas encore publié, plus de trois ans après la publication de cette loi.

Données clés

Auteur : M. Thierry Mariani
Circonscription : Vaucluse (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 103098
Rubrique : Sécurité publique
Ministère interrogé : écologie
Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 septembre 2006, page 9263